



## TGI TOULOUSE

### Justice rendue : Audience du 8 janvier 2016

Ce jour, à 09H00, le Tribunal Correctionnel de Toulouse avait à rendre une décision de justice pour menace de crime ou délit sur personne dépositaire de l'autorité publique et menace de mort.

#### Rappel des faits :

Le 23 mars 2015, un détenu profère des menaces de crime ou délit (trancher la gorge avec un cutter) à l'encontre dans un agent par une personne interposée (conjointe de l'agent).

La juge relate le casier judiciaire de ce détenu condamné à 18 ans de RC et interpelle le détenu sur les faits qu'il reconnaît mais ne s'en explique pas. Aucune excuse non plus. Lorsque la juge lui demande pourquoi il se trouve en possession d'une lame de rasoir, ce détenu s'énerve et menace tous surveillants pénitentiaires et déclare trainer une lame avec lui pour se défendre contre les surveillants. La Juge a du intervenir et lui demander de se calmer.

Le Parquet Toulousain insista sur les menaces qu'il a bien confirmé et son manque indéniable d'excuses et exprima que ce détenu a déjà été condamné pour des faits similaires. Le procureur réclame 3 mois ferme

L'avocat (Maitre BENAMGHAR) désigné par l'agent dans le cadre de la protection statutaire a entamé une belle plaidoirie dont il a le secret en s'appuyant sur les valeurs de notre travail et de la reconnaissance de notre métier dans notre société. Maitre BENAMGHAR réclame 500€ de dommages et intérêt + 600 au titre de l'article 475.1 du C.C.P..

#### **Le Tribunal donna sa délibération:**

- 02 mois d'emprisonnement ferme
- 300 euros de dommages et intérêts pour l'agent
- 400 euros pour les frais d'avocat sous article 475.1

Le SPS non gradés se réjouit de ces sanctions pénales et encourage le personnel victime d'outrages, d'insultes, de menaces ou d'agressions à déposer plainte et à se constituer partie civile. Ils ne doivent plus hésiter à demander la Protection Statutaire (Avocat gratuit), dans le cadre des dédommagements pour préjudices subies.

Là où l'Administration Pénitentiaire faillit dans bien des cas, les Surveillant(e)s, régulièrement victimes d'agressions, doivent pouvoir compter sur la Justice pour les soutenir.

Muret, le 09 janvier 2016

Pour le bureau Local S.P.S  
Le Délégué Adjoint de Région Christy NICOLAS